AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0345
FR0010458729-FS0170

23 mars 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IMPLANET

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 mars 2015, la société Nyenburgh Holding B.V.[1] (Beursplein 5, 1012JW, Amsterdam, Pays-Bas) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 mars 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IMPLANET et détenir 893 632 actions IMPLANET représentant autant de droits de vote, soit 8,62% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société IMPLANET[3].

[1] La société Nyenburgh Holding B.V. est détenue par seize actionnaires. Aucun de ces derniers ne détient plus de 20% du capital de cette société.
[2] Sur la base d'un capital composé de 10 367 080 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué diffusé par la société le 18 mars 2015.